

Article 1 : Du paiement et du transfert de propriété.

- 1.1 Nos prix sont libellés en euros, taxes et frais compris. Les produits proposés ne sont disponibles que dans les limites de notre stock et / ou de celui de nos fournisseurs. Les prix affichés sont modifiables sans préavis. Le prix ne comprend jamais l'intervention du service technique pour conseils, informations ou autres. Sauf stipulation contraire dans des conditions particulières, ils ne comprennent pas les frais de transport qui feront l'objet d'une facturation séparée, si nous sommes chargés de celui-ci ou de son organisation. Si l'acheteur demande que le délai ou le lieu de livraison soit modifié, s'il refuse de prendre livraison au jour convenu ou nous communique des renseignements erronés, nous pourrions lui réclamer des frais supplémentaires. En cas de retard de paiement d'une facture après échéance de 30 jours ou si cette dernière a été notifiée sur la facture via une date d'échéance clairement inscrite sur la facture, la créance sera majorée de plein droit de 15% avec un minimum de 37 euro à titre de clause pénale conventionnelle et ce sans mise en demeure préalable. Pour toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu nos conditions, comme pour le recouvrement des sommes dues, le Tribunal de Dinant est seul compétent.
- 1.2 Les factures sont payables à l'adresse du vendeur nettes, au grand comptant et sans escompte sauf indications contraires au moment de la commande. Nos traites ou quittances n'apportent ni novation ni dérogation à cet égard.
- 1.3 Les marchandises livrées demeurent la propriété exclusive du vendeur jusqu'à complet paiement du prix, même en cas de transformation ou d'incorporation de ces marchandises à d'autres biens. Les risques sont transférés à l'acheteur dès le départ des établissements du vendeur même si le transfert de propriété a été différé notamment par l'application de la clause de réserve de propriété.

Article 2 : Configuration des ordinateurs en nos ateliers : Tout ordinateur assemblé en nos ateliers est testé avec un système d'exploitation (Microsoft par défaut). Le client souhaitant acquérir un ordinateur prêt à l'emploi devra faire l'acquisition d'une licence d'utilisation du système d'exploitation de son choix si elle n'est pas comprise dans l'offre.

Article 3 : Garanties.

- 3.1 Nos conventions sont régies par le droit belge. Les juridictions belges sont compétentes.
- 3.2 La clientèle qui achète des pièces séparément et décide donc de réaliser le montage, configuration, installation et autres se doit d'avoir les compétences techniques requises pour le choix du matériel, ses compatibilités, le montage de celui-ci ainsi que pour la détection de pannes et / ou d'incompatibilités. Le matériel est d'une haute technicité, certaines pièces sont très fragiles et peuvent être endommagées irrévocablement à la suite d'une erreur d'installation ou de manipulation. En cas de mauvaise manipulation, aussi bien de montage que d'installation du client, lesquelles auront pour effet quelconques inutilisation du matériel ne pourront être reprises, échangées ou encore portées en garantie.
- 3.3 Sans préjudice de la garantie légale prévue par les articles 1649 bis à 1649 septies du code civil, **INFO BEL Consulting** offre une garantie commerciale pendant une durée maximale de 12 mois, sauf stipulations contraires dans des conditions particulières, et sous réserve du point 3.4, à compter de la délivrance moyennant le respect des conditions visées au point 3.7. Dans le cadre de cette garantie commerciale, **INFO BEL Consulting** aura le choix, soit de procéder à la réparation du matériel ou à son remplacement par un produit identique ou équivalent, soit de rembourser le matériel au prix du jour du test.
- 3.4 Toutefois, par dérogation à l'article 3.3, l'application de la garantie commerciale sera subordonnée – pendant le dernier mois – à la garantie des fournisseurs d' **INFO BEL Consulting**. Les pièces de plus de 12 mois, bénéficiant d'une garantie d'usine supérieure à ce délai, seront renvoyées à l'initiative et aux frais du client à l'importateur ou à l'usine qui en assure la garantie.
- 3.5 Conformément à l'article 1649 quater du code civil, l'acheteur visé par l'article 1649 bis du code civil (c'est-à-dire un consommateur « privé » au sens de cette disposition) a droit à une garantie légale pour tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du bien et qui apparaît dans un délai de deux ans à compter de la délivrance. Sous réserve de la présomption visée à l'article 1649 quater § 4 du code civil (« le défaut de conformité qui apparaît dans un délai de 6 mois à partir de la délivrance est présumé exister au moment de la délivrance »), il appartient à l'acheteur de prouver, à l'expiration de ce délai de 6 mois jusqu'à la fin de la 2ème année, l'existence du défaut de conformité au moment de la délivrance.
- 3.6 Toutefois, dans le cas où la garantie légale visée au point 3.5 pourrait s'appliquer, l'acheteur sera tenu d'informer par lettre recommandée le vendeur de l'existence du défaut de conformité dans un délai de 2 mois à compter du jour où l'acheteur a constaté le défaut. A défaut de respecter ce délai de dénonciation, l'acheteur sera déchu de la possibilité d'invoquer la garantie. Pour invoquer la garantie légale, l'acheteur devra se conformer au point 3.7. Si les conditions de la garantie légale sont remplies et que le défaut est prouvé, l'article 1649 quinquies du code civil est applicable.
- 3.7 La facture originale d'achat doit impérativement être présentée lors de toute demande d'intervention en garantie et ce, de manière à pouvoir vérifier qu' **INFO BEL Consulting** est effectivement le vendeur final du produit. La garantie est inapplicable si les numéros de série et / ou les scellés de garantie ont été déplacés, abîmés ou supprimés. Il est très fortement recommandé que le matériel soit présenté dans son emballage d'origine complet avec tous ses accessoires (disquettes, cdrom de pilotes et de logiciels, câbles, documentation, ...). La production de l'emballage d'origine est obligatoire pour solliciter la garantie si les références d'identification du produit sont sur l'emballage. Si le matériel n'est pas restitué dans l'emballage d'origine et que la garantie n'est pas due, une somme de 50 € sera facturée pour les frais d'emballage. Le client doit **impérativement** procéder au préalable à une sauvegarde des données. **INFO BEL Consulting** ne pourra être tenu responsable de la protection des données contenues dans le matériel qui lui serait confié. Les tests en vue de l'application ou non de la garantie, ou toutes autres opérations techniques, pourraient endommager celles-ci. Le matériel sera testé au préalable par le service technique d' **INFO BEL Consulting**. Si le matériel n'est pas défectueux, un frais de test calculé sur base d'un taux de 40,00 €/heure TVAC sera facturé au client, avec un minimum de 15 € TVAC. **INFO BEL Consulting** se réserve le droit d'adresser le matériel auprès de son fournisseur, ce dernier étant dans certaines hypothèses le seul techniquement apte à vérifier la nature, les causes de la panne. L'acheteur devra patienter le temps nécessaire à cet examen par le fournisseur.
- 3.8 En toute hypothèse, le défaut ne devra donc pas résulter de l'usure normale, d'un acte ou d'une faute intentionnelle commis par l'acheteur ou tiers, d'un mauvais montage, placement ou entretien, de l'ajout d'accessoires non conformes aux spécifications techniques du fournisseur, de l'utilisation de l'appareil dans des conditions anormales, d'un démontage ou d'une réparation effectuée par une personne non agréée par le vendeur ou encore du refus de donner suite aux invitations de vérifications techniques spécifiques (actions de rappel). Toute demande de garantie sera refusée s'il apparaît qu'il s'agit d'un problème extérieur au matériel couvert par la garantie. Sont exclus des garanties, les composants ou autres pièces qui ont subi une détérioration physique (par exemple et de façon non exhaustive : carte mère rayée, composants grillés...) ainsi que toutes conséquences dues à un défaut de ventilation ou de refroidissement.
- 3.9 Compte tenu des modes de fabrication des écrans TFT, des défauts de pixels ne constituent des vices de fabrication que s'ils divergent des spécifications et des tolérances annoncées par le constructeur.
- 3.10 Il est rappelé à l'acheteur qu'un ordinateur doit être régulièrement entretenu (dépoussiérer...). **INFO BEL Consulting** ne pourra donc être tenu responsable des conséquences d'un manque d'entretien.
- 3.11 **INFO BEL Consulting** ne peut être tenu responsable des dommages résultant de tout fait indépendant de sa volonté, constitutif de force majeure ou de cas fortuit. Sauf faute lourde, **INFO BEL Consulting** ne peut être tenu responsable des dommages résultant de virus, quel qu'en soit la forme, de bug, voire de tout programme d'application, ni des dommages subis par ce dernier par le fait d'une panne, interruption ou erreur, évolution, remise en état, contrôle, maintenance, problème technique, coupure du réseau téléphonique ou des réseaux ou services liés, surcharge, négligence ou faute de tiers ou du client dans l'hypothèse où ces événements ne constitueraient pas un cas de force majeure.
- 3.12 **INFO BEL Consulting** n'est pas responsable des dommages indirects ou immatériels que, sont, notamment, les pertes de chiffres d'affaires, de données, de salaires, de revenus et / ou de manques à gagner ainsi que les dommages que l'acheteur pouvait éviter ou limiter par une action raisonnable telle que la sauvegarde de données.

Article 4 : Sites Internet et autres applications WEB.

- 4.1 **Extrait de nos contrats :** "La durée du contrat est de 12 mois minimum. Si un avis de résiliation ne nous est pas parvenu par fax ou par poste dans les 3 mois avant la date anniversaire de celui-ci, le contrat est reconduit tacitement pour une période égale supplémentaire selon les conditions en vigueur."
- 4.2 **Conditions Générales de Vente :**
- 4.21 Tous nos contrats sont régis par les conditions générales de vente et de paiement qui sont ci-après reprises ; nos clients, en contractant, déclarent les connaître et les accepter. Elles font donc partie intégrante de nos contrats. Nos clients ne peuvent en aucun cas opposer à leur rencontre leurs propres conditions générales.
- 4.22 Toute réclamation éventuelle concernant une fourniture, une mise en service d'un site internet, ou tout service presté par **INFO BEL Consulting** doit nous être adressée, par lettre recommandée au plus tard dans les 8 jours qui suivent la réception de la marchandise ou la mise en service du site.
- 4.23 Les délais de création, de recherche ou de livraison que nous indiquons ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne comportent de notre part aucun engagement. Le client ne pourra refuser la mise en service du site en dehors des délais indiqués. Un retard dans la création du site ou pour les travaux de recherche ne peut, d'autre part, jamais donner lieu à pénalité ou à dommages intérêts, à moins d'une stipulation expresse.
- 4.24 Le client s'engage à fournir tous les renseignements, textes, photos, fichiers sons, fichiers vidéo, ... qui seront utilisés sur le site. Le client s'engage à respecter le fait des lois de copyright en vigueur par la législation belge et internationale. Le client s'engage à fournir toutes les autorisations nécessaires pour l'utilisation de fichiers sons, photos, vidéos soumis aux lois du copyright.
- 4.25 Le client est entièrement responsable de toutes les données, fichiers qui se trouvent sur le site. En AUCUN cas **INFO BEL Consulting** ne sera tenu responsable d'éventuelles infractions à la législation belge et internationale.
- 4.26 Toute mise à jour sera facturée au tarif en vigueur ; les mises à jour seront communiquées par fax, courrier ou courrier électronique.
- 4.27 Sauf stipulation expresse, l'hébergement sera payé à l'année à la mise en service du site par le client et prit en charge par ce dernier sauf si l'hébergement annuel est compris et apparaît sur le devis et/ou facture et se limite à la durée souhaitée par le client et stipulé sur le devis et/ou facture selon l'hébergeur choisi par **INFO BEL Consulting**.
- 4.28 **INFO BEL Consulting** se réserve le droit de choisir l'hébergeur en fonction du type de site sauf si le client le souhaite, ce dernier pourra choisir aussi bien l'hébergeur mais aussi le type de contrat que celui-ci propose et devra nous envoyer soit par mail ou par fax, les informations nécessaires à la mise en ligne et en service du site internet. **INFO BEL Consulting** n'est en aucun cas responsable du choix de l'hébergeur et/ou du type de contrat choisi par le client si le contrat et/ou l'hébergeur n'est pas compatible avec la demande du client. Les choix et les différentes options éventuelles, contractées au moment du devis, de la facture mais également des éventuelles options demandées après la mise en ligne du site internet.
- 4.29 Les défauts, erreurs de toute nature qui seraient constatés à la mise en service du site ne peuvent nous obliger qu'à la correction de ces erreurs gratuitement dans le cas où **INFO BEL Consulting** a choisi par défaut ou par demande du client, le contrat adapté selon le paragraphe précédent (Article 4.28) sur les responsabilités du client en fonction du type de l'hébergement.
- 4.30 **INFO BEL Consulting** cède au client ses droits d'auteur sur le code source et l'interface graphique du site (ou autre application) web créé(e) à la demande du client. Tout élément qui n'est pas du code source ou de l'interface graphique n'est pas cédé au client et pourra encore être librement exploité à l'avenir par **INFO BEL Consulting**, notamment pour d'autres clients et d'autres projets de tout type. La cession comprend l'ensemble des droits d'auteur patrimoniaux, en ce compris : le droit de reproduire ou d'autoriser la reproduction de manière permanente ou provisoire, en tout ou en partie, directe ou indirecte, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ; le droit d'autoriser l'adaptation et la traduction ; le droit de communiquer et distribuer au public, sous quelque forme que ce soit. Cette cession est consentie pour toute la durée des droits concernés et sans limitation territoriale. En contrepartie de la cession des droits d'auteur, le client sera tenu de verser à **INFO BEL Consulting** une redevance fixée à 15 % des factures émises par ce dernier dans le cadre de la création du site (ou autre application) web.

Article 5 : Conditions de paiement.

- 5.1 Nos prix sont hors TVA (21%) et frais de transport (taxis, courrier express, etc ...). Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à Ciney, au comptant à la réception de la facture.
- Le défaut de paiement d'une facture à son échéance rend automatiquement le paiement de toutes les autres factures immédiatement exigibles. Il nous donne également le droit d'exiger le paiement comptant avant l'exécution de nouvelles commandes, de nouvelles mises à jour, de nouvelles recherches, quelles que soient les conditions du marché ou de la commande à laquelle elles se rapportent.
- 5.2 En cas de retard de paiement d'une facture après échéance de 30 jours ou si cette dernière a été notifiée sur la facture via une date d'échéance clairement inscrite sur la facture, la créance sera majorée de plein droit de 15% avec un minimum de 37 euro à titre de clause pénale conventionnelle et ce sans mise en demeure préalable. Pour toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu nos conditions, comme pour le recouvrement des sommes dues, le Tribunal de Dinant est seul compétent.
- 5.3 En cas de non-paiement du solde ou des mises à jour, nous nous réservons le droit, sans préavis, de désactiver le site dans les 30 jours.
- 5.4 Tout hébergement et/ou nom de domaine sera reconduit tacitement pour la même durée initiale. En cas de dédit un courrier recommandé sera envoyé au moins 3 mois à l'avance. Passé ce délai l'hébergement et/ou nom de domaine sera renouvelé et les frais facturés.